



Féchy, le 7 juin 2018

**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

**AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2018 RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN
BOUTEILLER DANS LE BATIEMENT COMMUNAL DU SAUGEY**

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc, composée de Monsieur François Mollieux, Président et Rapporteur, Madame Christine Blanchard et Messieurs Roger Walder et Willy Kursner, Membres, s'est réunie le 4 juin 2018 à 19h00. Monsieur Marc Morandi, Municipal, nous a reçu à la Salle de la Municipalité afin de nous présenter le préavis, nous faire visiter le local concerné et répondre à nos questions.

Le projet proposé concerne l'aménagement d'un bouteiller dans la partie nord de l'ancien local des pompiers, situé dans le bâtiment communal du Saugey. Actuellement, les vins de la Commune sont situés dans deux emplacements différents : les derniers millésimes sont stockés dans un local au sous-sol du bâtiment du Saugey, alors que les vieux millésimes et le vin de la Vigne du Monde se situent dans le carnotzet situé au sous-sol de l'ancien collège de Féchy-Dessus. Ces derniers devront prochainement être déplacés en vue des travaux de rénovation prévus dans le bâtiment.

L'aménagement d'un nouveau bouteiller au bâtiment communal du Saugey permettrait ainsi de regrouper l'ensemble des bouteilles dans un seul local, proche de l'administration communale et du carnotzet existant. La manutention en serait facilitée, le local étant de plein pied et permettant le déchargement et le stockage de palettes.

Le projet présenté par la Municipalité consiste à isoler les parois du local, créer des casiers permettant le stockage d'un total de 7'500 bouteilles, poser une porte permettant de créer un espace dédié aux vieux millésimes, installer une climatisation et adapter le système électrique.

Le budget pour ce projet a été établi par la Municipalité sur la base de plusieurs devis réalisés par des entreprises locales. La commission a pu constater que pour la partie menuiserie, qui représente la plus grande dépense du projet, deux devis avaient été demandés et que leurs estimations étaient très proches.

En conclusion, l'aménagement d'un nouveau bouteiller est nécessaire étant donné les travaux prévus à Féchy-Dessus. Le choix de l'ancien local pompier paraît judicieux pour des questions pratiques et de proximité. La climatisation du local est justifiée afin de ne pas risquer d'altérer les vins, en particulier pour les collections de vieux millésimes.

En réalisant suffisamment d'espace de stockage, le projet prévoit sur le long terme et l'investissement permet à la Commune de se doter d'un bouteiller pratique et esthétique.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande à l'unanimité au Conseil Général d'accepter ce préavis n° 4/2018 tel que présenté.

Pour la Commission ad hoc,

Le Président

Les membres

François Molliex



Christine Blanchard



Roger Walder



Willy Kursner

